



**HANDI
SPORT**

LIGUE
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : info@handisport.be



RÈGLEMENT CHALLENGE NATIONAL 2020-2021

TENNIS EN CHAISE

VERSION JUILLET 2020

En collaboration avec



LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

ITF	International Tennis Federation
FRBT	Fédération Royale Belge de Tennis
AFT	Association Francophone de Tennis
LHF	Ligue Handisport Francophone
TV	Tennis Vlaanderen

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69 - 6061 Charleroi

Tel: +32 (0)71.10.67.50

Email: info@handisport.be

www.handisport.be



Association Francophone de Tennis

Chaussée de Marche, 935C – 5100 Wierde

Tel: +32 (0) 81.55.41.70

Email: info@aftnet.be

www.aftnet.be



Tennis Vlaanderen

Louizappoortgalerij, 203 bus 3 – 1050 Bruxelles

Tel: +32 (0)2.548.03.00

Email: info@tennisvlaanderen.be

www.tennisvlaanderen.be



TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS.....	2
RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS	3
TABLES DES MATIÈRES	4
1. INTRODUCTION	5
2. LE RÈGLEMENT.....	6
A. Règlements de référence.....	6
B. Modalités d’inscription	6
C. Frais d’inscription.....	6
D. Absence non justifiée.....	6
E. Tenue.....	7
F. Tableaux – Critériums nationaux	7
G. Horaire	8
H. Tableaux – Championnat de Belgique	8
I. Classement individuel	8
J. Classement général – Challenge national.....	9
K. Récompenses	10
L. Plaintes.....	10
M. Divers.....	10

1. INTRODUCTION

Tennis Vlaanderen (TV), la Ligue Handisport Francophone (LHF) et l'Association Francophone de Tennis (AFT) ont établi ce règlement ensemble en vue d'uniformiser les règles compétitives des critères nationaux officiels – comptant pour le Challenge national.

Nous souhaitons préalablement attirer l'attention sur le fait que les sportifs tant « loisirs » que « compétitifs » voire « élites » doivent respecter les règles-décrets relatifs à la prévention et au contrôle du dopage dans le sport.

L'importance d'un comportement éthique positif et respectueux dans le sport complète la situation sportive et compétitive souhaitée par les 3 associations partenaires (TV-LHF-AFT).

La classification, en vue d'une meilleure équité, favorise notamment le fairplay. Toutes les informations relatives à la classification, devenue obligatoire, sont disponibles sur le site web de Parantee-Psylos (www.parantee-psylos.be) et de la Ligue Handisport Francophone (www.handisport.be / Email : classification@handisport.be).

Si vous avez des questions concernant une participation à une compétition – un schéma organisationnel ou autre, en tant qu'organisateur, joueur de tennis en chaise, entraîneur ou arbitre, vous pouvez à tout moment contacter :

- Tennis Vlaanderen : 02/548.03.00 - info@tennisvlaanderen.be
- Association Francophone de Tennis : 081/ 55.41.70 - info@aftnet.be
- Ligue Handisport Francophone : 071/10.67.50 - info@handisport.be

2. LE RÈGLEMENT

A. Règlements de référence

Les critères nationaux et le championnat de Belgique sont joués selon les règlements de l'ITF (Fédération Internationale de Tennis) et de la FRBT (Fédération Royale Belge de Tennis).

B. Modalités d'inscription

Les inscriptions aux critères nationaux se réalisent via les sites internet de Tennis Vlaanderen (www.tennisvlaanderen.be) et de l'Association Francophone de Tennis (www.aftnet.be). Les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant la date du début de tournoi et se clôturent le mercredi avant la compétition (à 22 heures).

Le responsable du tournoi peut, après discussion avec le juge arbitre et les 3 associations partenaires (AFT – TV – LHF), annuler le critérium s'il n'y a pas assez de joueurs inscrits par série.

Les modalités d'inscription au championnat de Belgique sont précisées sur le formulaire d'inscription spécifique à ce championnat.

C. Frais d'inscription

Les frais d'inscription aux critères nationaux et au championnat de Belgique sont intégralement perçus par et pour le club organisateur :

- Série « simple » : participation allant de la gratuité à 10€ maximum
- Série « double » : participation allant de la gratuité à 5€ maximum par joueur

D. Absence non justifiée

Une fois les inscriptions clôturées, elles ne peuvent plus être annulées. En cas d'absence non justifiée, une amende de 10 euros peut être envoyée au joueur en défaut. Celle-ci sera versée sur le compte de la fédération valide partenaire (AFT ou TV). Les frais d'inscription restent, en sus, dus.

Le joueur qui ne paie pas l'amende (et les frais d'inscription) sera refusé de toutes les compétitions officielles (y compris le CB) jusqu'au terme de la saison.

E. Tenue

Des vêtements conformes à la pratique du tennis sont obligatoires.

F. Tableaux – Critériums nationaux

- Le juge arbitre est responsable de la réalisation de cette organisation sportive et compétitive. Quelques règles générales sont posées afin de garder une cohérence nationale quant à l'organisation pratique et sportive de ces critères :
 - De 2 à 16 joueurs : Un seul tableau « OPEN » - quel que soit le classement individuel des joueurs
 - Plus de 16 joueurs : 2 tableaux formés selon le classement individuel des joueurs
 - Avec un nombre pair de participants, les deux tableaux contiennent le même nombre de joueurs.
 - Avec un nombre impair de participants : le premier tableau contient 1 joueur de plus que dans le second.
- Le fonctionnement d'un tableau de maximum « 16 » joueurs est régi selon la réglementation ITF :
 - ➔ Avec éventuellement des têtes de série (bye) en fonction du nombre de joueurs (cfr. format).
 - ➔ Le format de jeu du tableau principal est un match au meilleur des trois manches (2 sets gagnants) avec tie-break à 6-6 dans les deux premières manches, le troisième set étant un match tie-break en 10 points.
 - Le système « NO-AD » (point décisif à 40/40 - aucun avantage) est d'application.
- Le fonctionnement sportif du tableau de « consolante » s'organise comme suit :
 - ➔ Les perdants de leur premier match reconstituent un tableau « annexe », consolante.
 - ➔ Les gagnants de leur 1er match par WO ne seront pas insérés dans le tableau consolante s'ils perdent leur « deuxième » match. une victoire par WO correspond bien au premier match du joueur.
 - ➔ Le format de jeu du tableau « consolante » est également un match au meilleur des trois manches (2 sets gagnants) avec tie-break à 6-6 dans les deux premières manches, le troisième set étant un match tie-break en 10 points.

- Les éventuelles têtes de séries (bye) sont mises en place selon le classement individuel des joueurs. Si 2 joueurs ont le même classement, les juges arbitres consulteront le classement-ranking du challenge national (le classement ITF en cas de Championnat de Belgique). Pour le 1^e criterium de la saison, le classement-ranking final du challenge national de la saison passée sera la référence.

G. Horaire

Les premiers matchs commencent au plus tôt à 9 heures. Les joueurs qui ne sont pas présents (ou pas prêts) à l'heure programmée perdent leur premier match par forfait et sont automatiquement reversés dans le tableau « consolante ».

Le responsable des compétitions (et/ou le juge arbitre) garantit une pause de minimum 30 minutes entre les matchs d'un même joueur.

H. Tableaux – Championnat de Belgique

Les tableaux organisés sont :

- 1 tableau double mixte (open) – les paires = HH / DD / HD.
- 2 tableaux hommes (A1-B2 et B2-C2) : l'inscription n'est permise que dans une seule catégorie simple.
- 1 tableau femmes (open).
 - ➔ En simple : match au meilleur des trois manches (2 sets gagnants) avec tie-break à 6-6.
 - ➔ En double : match au meilleur des trois manches (2 sets gagnants) avec tie-break à 6-6 dans les deux premières manches, la troisième manche étant un match tie-break en 10 points.

I. Classement individuel

Le classement est une évaluation de la valeur individuelle basée sur les résultats. Le classement individuel est valable pour une saison compétitive complète, période estivale et hivernale, incluant le championnat de Belgique. Le classement est déterminé comme suit, avec la possibilité d'une hausse ou d'une baisse - A1 - A2 – B1 – B2 – C1 – C2 :

- La place au sein du classement ITF pour les hommes
 - Du 1^{er} au 100^{ème} : A1
 - Du 101 au 200^{ème} : A2
 - Du 201 au 350^{ème} : B1

- La place au sein du classement ITF pour les dames
 - o Du 1^{er} au 50^{ème} : A1
 - o Du 51 au 80^{ème} : A2
 - o Du 81 au 100^{ème} : B1
 - o Du 101 au 150^{ème} : B2
- Les responsables des compétitions francophones et néerlandophones sont responsables de cette actualisation annuelle. Ils tiendront compte :
 - o Du nombre de matchs officiels joués (critériums nationaux et CB)
 - o Du nombre de victoires et de défaites
 - o Des classements individuels des adversaires affrontés

→ Au minimum 6 semaines avant le début de la saison (période estivale), le classement individuel est réalisé et publié.

J. Classement général – Challenge national

Tous les joueurs des critériums (et donc du challenge) sont repris au sein d'un même classement « OPEN ». Lors de la participation aux critériums, tous les joueurs gagnent des points. Ces derniers sont accumulés au fil de la saison. Lors de chacun des critériums, les points sont attribués comme suit :

- Tableau principal
 - o Gagnant de la finale : 25
 - o Perdant de la finale : 20
 - o Demi-finalistes : 16
 - o Quart-de finalistes : 13
 - o ... 11 – 9 – 8 – 7 – 6 - ...
- Tableau consolante (on reprend selon les points déjà attribués la suite logique)
 - o Gagnant de la finale : ...
 - o Perdant de la finale : ...
 - o ... Perdants demi-finales : ...

→ Dans un schéma organisationnel avec 2 tableaux initiaux, les points seraient répartis selon la même logique. Les responsables compétitifs organiseront cette répartition.

Exemple :

- o Tableau 1 – 25-20-16-16-13-13-13-13 (officiel) 11-9-8-8 (consolante)
- o Tableau 2 – 7-6-5-5-4-4-4-4 (officiel) 3-2-1-1 (consolante)

- S'il y a des ex-aequo au classement général, le nombre de participations compétitives officielles départagera les 2 joueurs.
- S'ils sont toujours ex-aequo, le nombre de victoires dans les confrontations directes lors des compétitions officielles de la saison les départagent.

K. Récompenses

Une remise des prix sera réalisée lors du dernier critérium de la saison. Les prix à distribuer sont les suivants:

- 1er homme / 1ère femme A = 125 euros
- 1er homme / 1ère femme B = 100 euros
- 1er homme / 1ère femme C = 75 euros
- Prix du Fair Play (via le Panathlon)
- Meilleur jeune (prix « cadeau » AFT-TV)

Pour être classé, chaque joueur doit participer à un minimum de 6 étapes du challenge national.

L. Plaintes

Toute personne impliquée dans l'organisation d'un tournoi peut déposer une plainte (comportementales – administratives – organisationnelles) à Tennis Vlaanderen, à l'Association Francophone de Tennis et/ou à la Ligue Handisport Francophone.

M. Divers

Les responsables de la compétition (et/ou le juge arbitre) se réservent le droit de prendre des décisions « exceptionnelles » dans l'exercice de leurs fonctions en vue de garantir le bon déroulement du critérium national et de protéger l'intérêt général des joueurs.